

Rapport annuel de statistiques des
Services de garderie éducatifs
2020-2021

Exercice financier clos
le 31 mars 2021

Table des matières

INTRODUCTION	3
PROFIL DES SERVICES DE GARDERIE ÉDUCATIVES DU NOUVEAU-BRUNSWICK	
Établissements agréés et places offertes.....	5
Type d'établissements	6
Ouvertures et fermetures d'établissements.....	7
Sans but lucratif ou lucratif	8
Places dans les établissements de garderie éducative par catégorie d'âge.....	9
Places dans les établissements de garderie éducative par district scolaire.....	10
Places dans les établissements de garderie éducative par catégorie d'âge et par district scolaire.....	11
Langue de service par établissement	12
Coût moyen estimé des frais de garde.....	13
Coût moyen estimé des frais de garde par secteur	14
Coût moyen estimé des frais de garde par district scolaire.....	15
SOUTIEN FINANCIER À L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ	
Profil de la formation en éducation de la petite enfance reconnue	16
Profil du personnel – Situation relative à la formation	17
Profil du personnel – Situation relative à la formation par secteur.....	18
Rémunération du personnel avec formation	19
Rémunération du personnel sans formation	20
Profil des membres du personnel formés par secteur.....	21
Profil des membres du personnel sans formation par secteur	22
Taux de roulement du personnel.....	23
PROGRAMME D'ASSISTANCE AU SERVICE DE GARDERIE	
Tarifs quotidiens maximaux	24
Degré d'utilisation	24
INDICATEURS DE RENDEMENT PAR LA DÉLIVRANCE DE PERMIS ET DE LA SURVEILLANCE	
Plaintes - Établissements de garderie éducative agréés et non agréés par district scolaire.....	25
DÉFINITIONS	27

INTRODUCTION

La **Division du développement de la petite enfance** est chargée de diriger la planification stratégique et la prestation des programmes et services à la petite enfance, ainsi que l'harmonisation stratégique des services à la petite enfance et des services éducatifs afin d'assurer la continuité des programmes et services et de soutenir la réussite de tous les enfants de la province.

Les directions de la Division du développement de la petite enfance sont alignées sur le système éducatif comme suit :

- Services généraux : Services de garderie éducatifs
- Développement de la petite enfance : Soutien opérationnel pour les services de la petite enfance
- Anglophone Educational Services : Early Learning and Development, y compris quatre districts scolaires anglophones
- Services éducatifs francophones : Développement et apprentissages 0-8 ans, y compris trois districts scolaires francophones

Collectivement, ces équipes mènent, dirigent, fournissent, surveillent et soutiennent les programmes et services suivants :

- Programmes éducatifs pour la petite enfance et évaluations connexes
- Centres de la petite enfance et garderies éducatives en milieu familial du Nouveau-Brunswick, y compris les plans annuels d'amélioration de la qualité
- Perfectionnement professionnel des éducatrices et éducateurs de la petite enfance
- Subventions de garderie : subventions pour les frais de garde, subventions de fonctionnement, subvention pour la réduction des frais aux parents, Programme de subvention salariale pour les éducatrices et éducateurs de la petite enfance, ainsi que la nouvelle grille standardisée de frais aux parents
- Programme d'appui à l'inclusion
- Développement du langage et de la littératie à la petite enfance
- Services d'intervention précoce (Famille petite enfance) et Services de garderie aux fins de développement
- La Direction des services de garderie éducatifs est responsable de la délivrance des permis et de la surveillance des établissements de garderie éducative. La responsabilité d'attribuer la désignation incombe également à cette Direction.
- La division des Services de garderie éducatifs a la responsabilité de représenter l'intérêt du public quant à la sécurité et au développement sain des jeunes enfants, de la naissance à 12 ans, qui se trouvent dans des

dispositions relatives à la garde d'enfants autre qu'avec leurs parents pendant que ceux-ci travaillent, étudient ou suivent une formation.

Tous les services de garderie éducatifs sont régis en vertu de la *Loi sur les services à la petite enfance*.

Nous avons le plaisir de vous présenter le *Rapport annuel de statistiques des Services de garderie éducatifs* du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier **2020-2021**. Les renseignements qui figurent dans ce rapport donneront au lecteur un aperçu des services de garderie éducatifs offerts dans la province.

Ce rapport dresse un profil pour **2020-2021** et, dans certains cas, présente les données d'exercices financiers précédents afin de permettre au lecteur de suivre les tendances. Il donne un compte rendu des programmes destinés à appuyer les établissements offrant des services de garderie éducatifs, ainsi que les familles et les enfants qui ont accès à ces services au Nouveau-Brunswick. Il brosse également le tableau général des investissements faits par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance dans les programmes et les services de garde destinés à la petite enfance ou offerts en milieu scolaire.

Établissements agréés et places offertes

Au 31 mars 2021

841 établissements

32 416 places

Secteur francophone

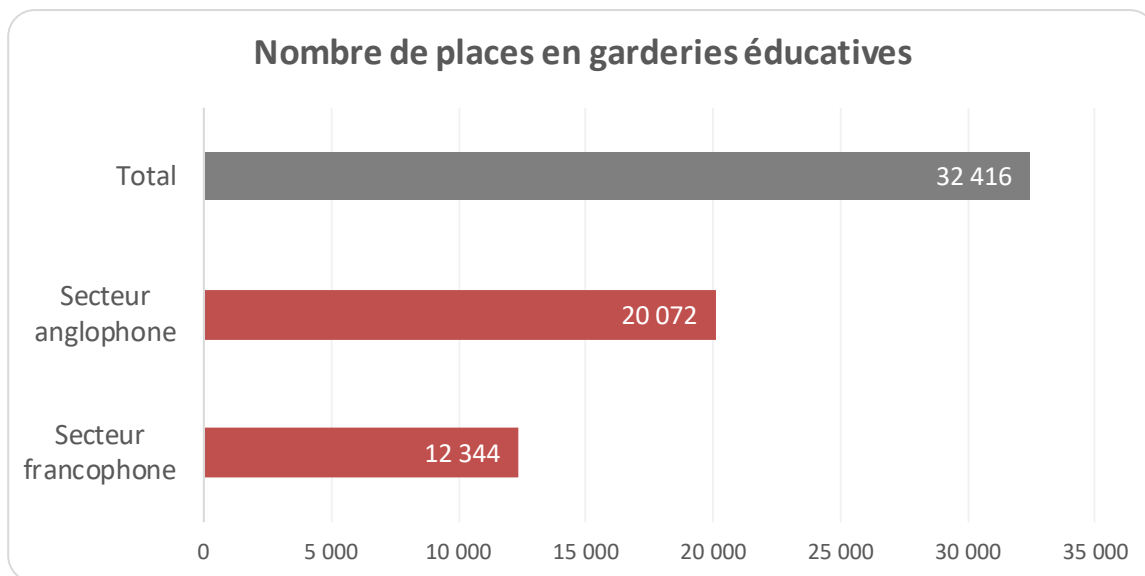
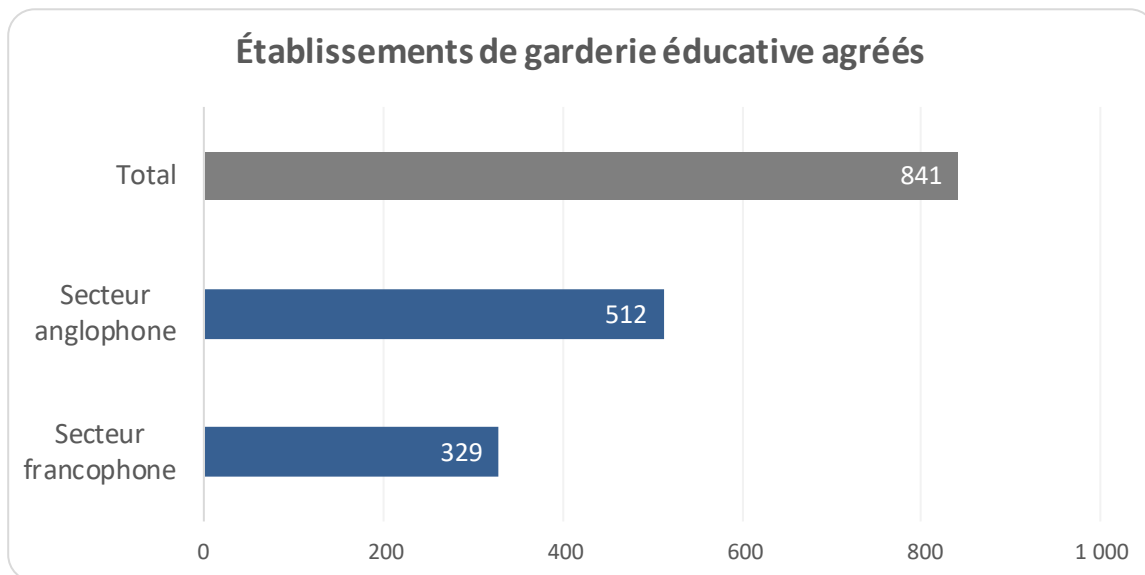
329 établissements

12 344 places

Secteur anglophone

512 établissements

20 072 places



Type d'établissement

Au 31 mars 2021

145 garderies éducatives en milieu familial

696 garderies éducatives

Secteur francophone

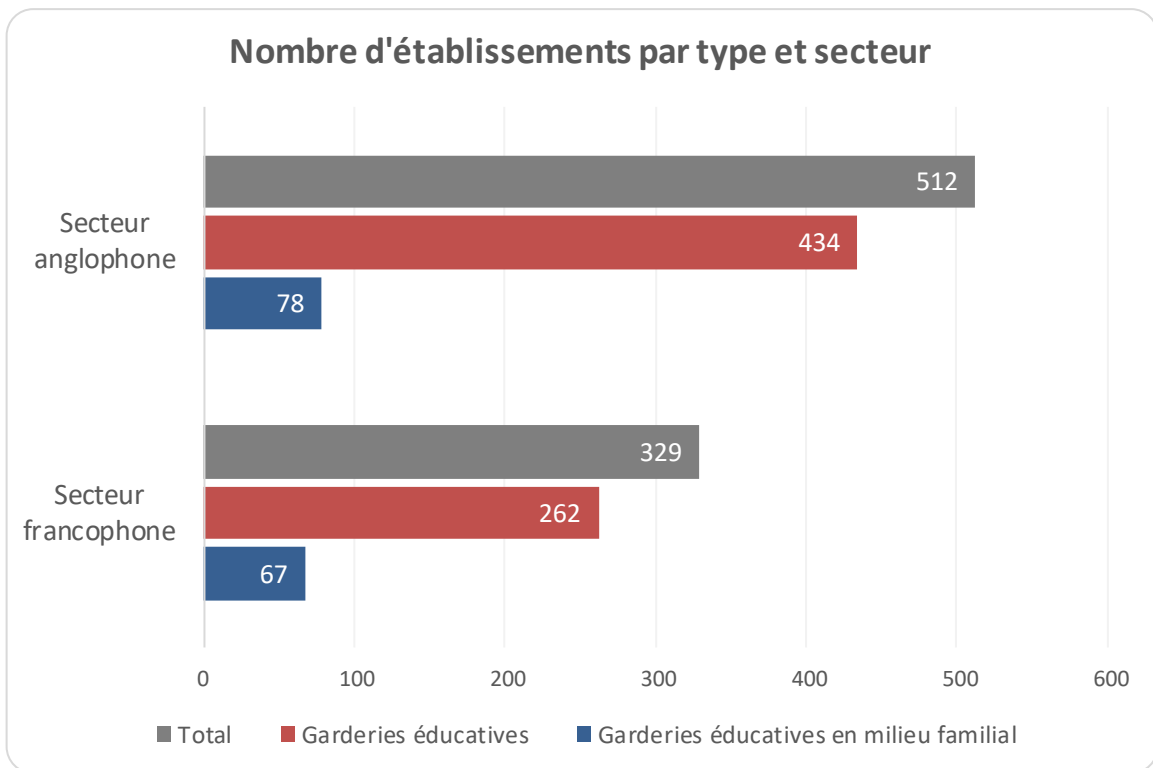
67 garderies éducatives en milieu familial

262 garderies éducatives

Secteur anglophone

78 garderies éducatives en milieu familial

434 garderies éducatives



Ouvertures et fermetures d'établissements

Au 31 mars 2021

68 ouvertures

67 fermetures

Secteur francophone

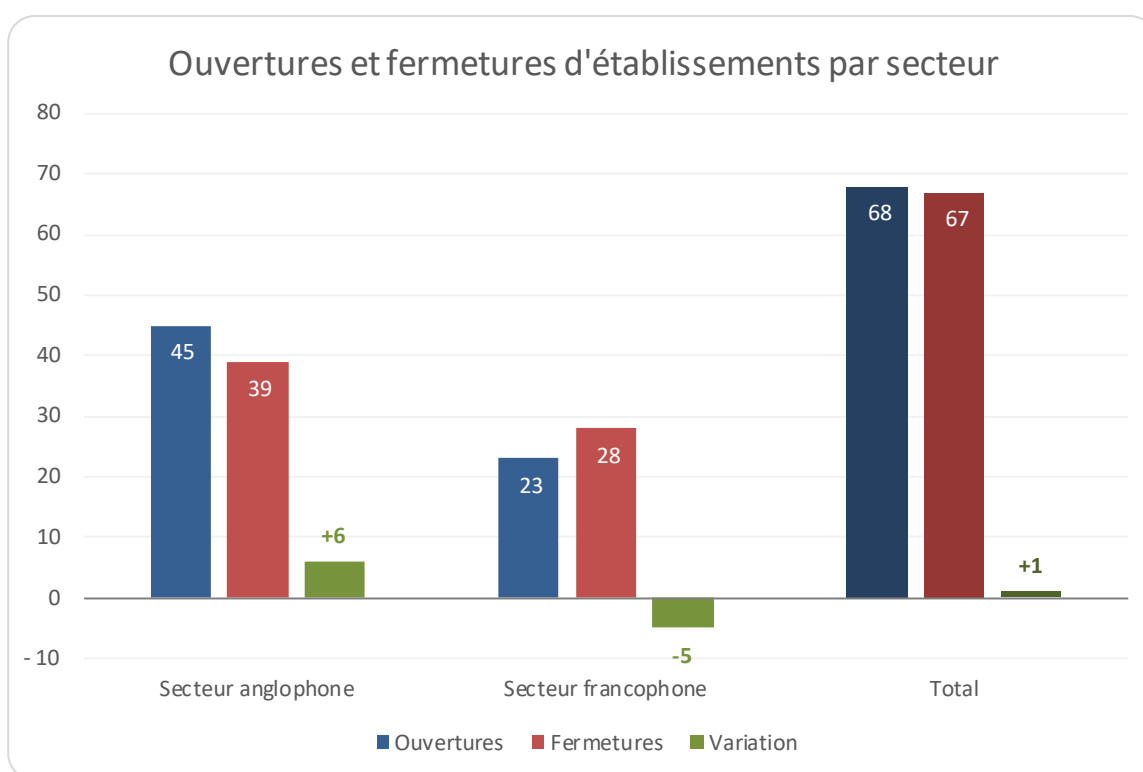
23 ouvertures

28 fermetures

Secteur anglophone

45 ouvertures

39 fermetures



Sans but lucratif ou lucratif

Au 31 mars 2021

145 garderies éducatives en milieu familial à but lucratif

224 garderies éducatives sans but lucratif

472 garderies éducatives à but lucratif

Secteur francophone

67 garderies éducatives en milieu familial à but lucratif

84 garderies éducatives sans but lucratif

178 garderies éducatives à but lucratif

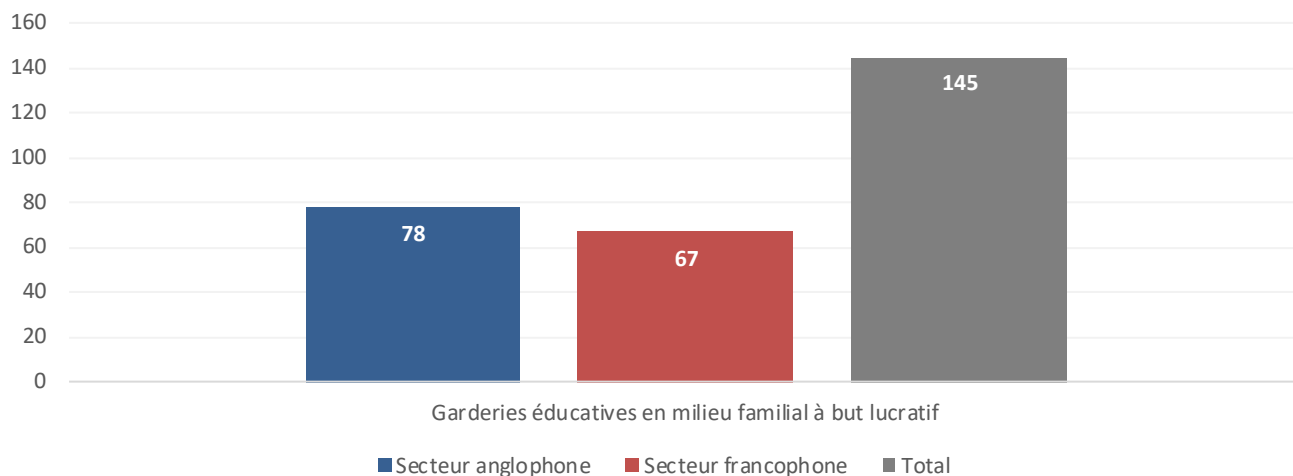
Secteur anglophone

78 garderies éducatives en milieu familial à but lucratif

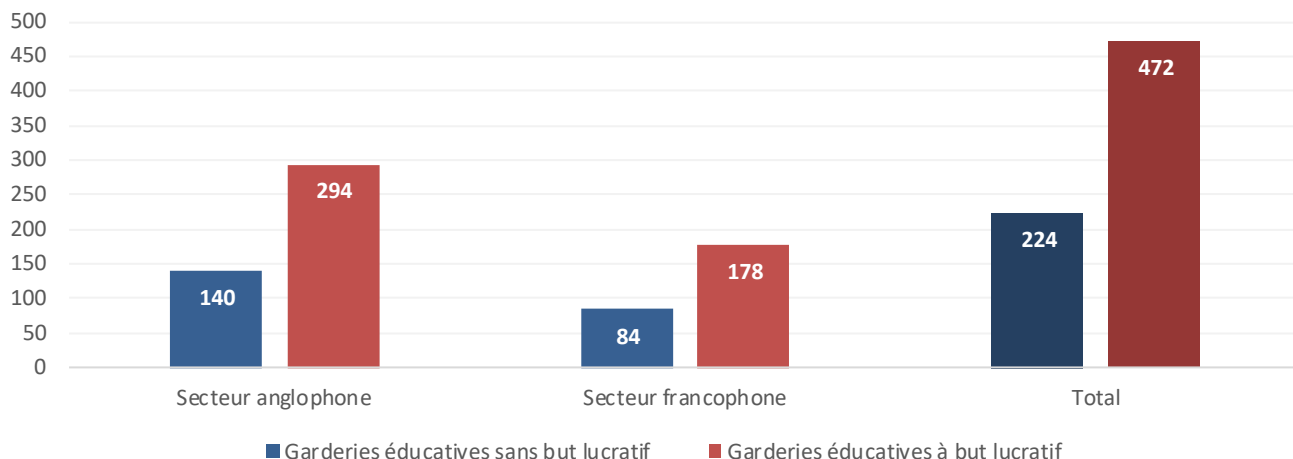
140 garderies éducatives sans but lucratif

294 garderies éducatives à but lucratif

GARDERIES ÉDUCATIVES EN MILIEU FAMILIAL À BUT LUCRATIF par secteur



GARDERIES ÉDUCATIVES À BUT LUCRATIF et SANS BUT LUCRATIF par secteur



Places dans les établissements de garderie éducative par catégorie d'âge

Nombre total estimatif de places disponibles par catégorie d'âge
(Les garderies éducatives en milieu familial sont incluses dans ces chiffres.)

Au 31 mars 2021

Nombre de places au total : **32 416**

2 383 places pour nourrissons

13 461 places pour enfants d'âge préscolaire

16 572 places pour enfants d'âge scolaire

Secteur francophone

Nombre de places au total : **12 344**

888 places pour nourrissons

4 863 places pour enfants d'âge
préscolaire

6 593 places pour enfants d'âge scolaire

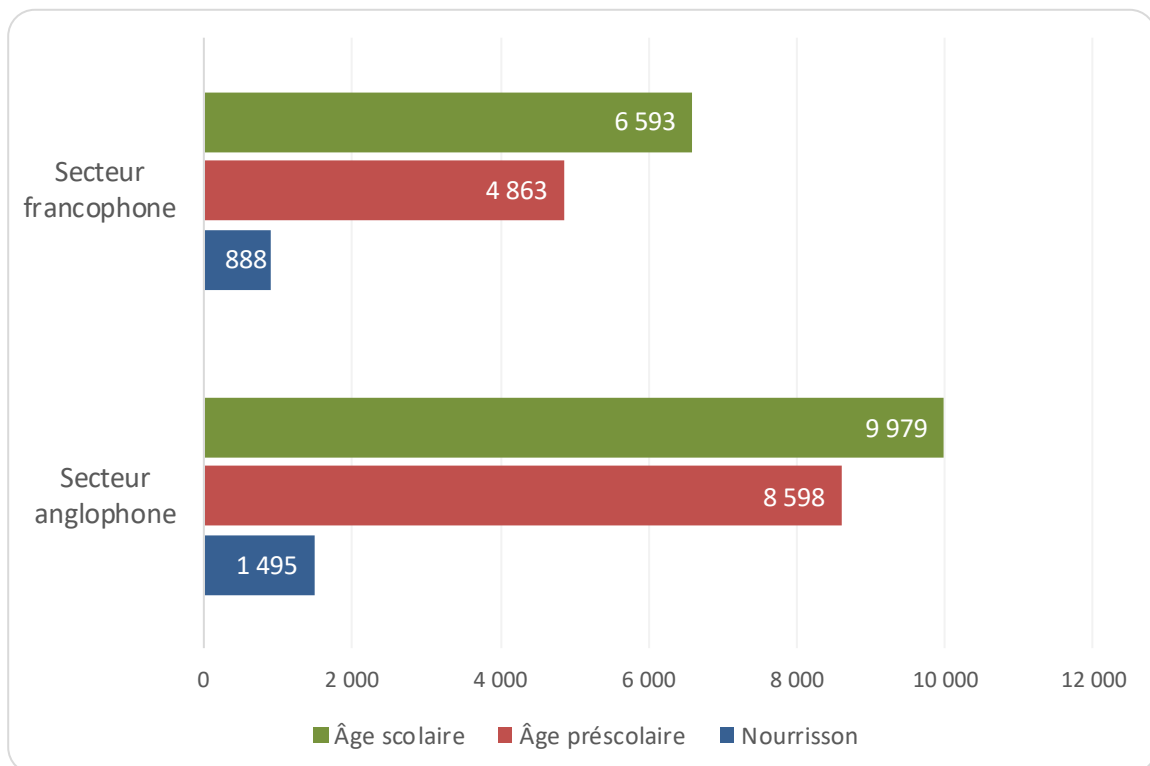
Secteur anglophone

Nombre de places au total : **20 072**

1 495 places pour nourrissons

8 598 places pour enfants d'âge
préscolaire

9 979 places pour enfants d'âge scolaire

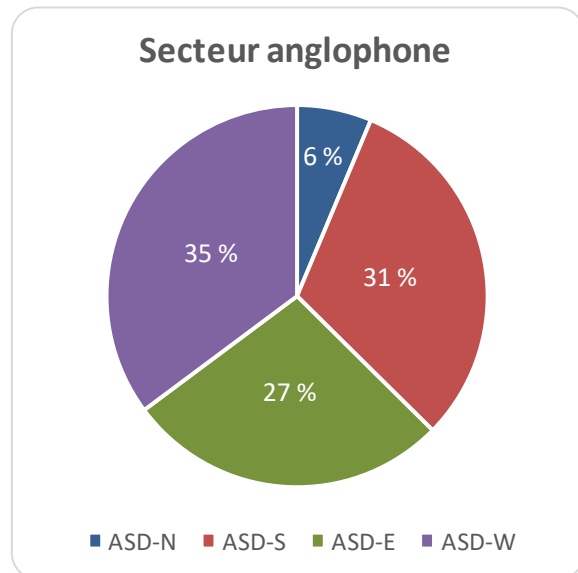
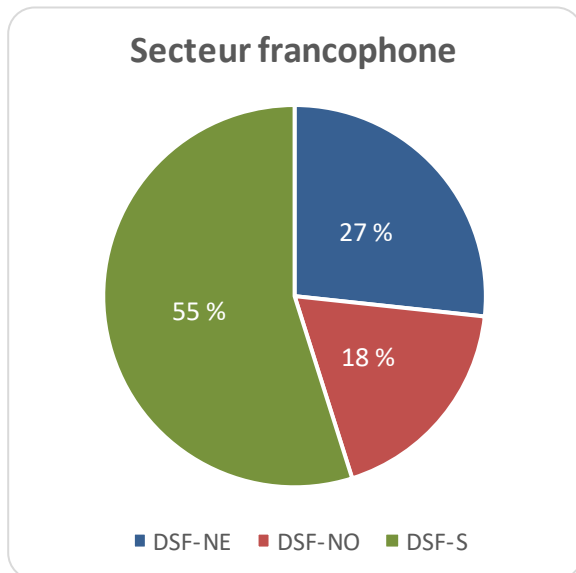


Places dans les établissements de garderie éducative par district scolaire

Nombre total estimé de places disponibles par district scolaire
(Les garderies éducatives en milieu familial sont incluses.)

Au 31 mars 2021

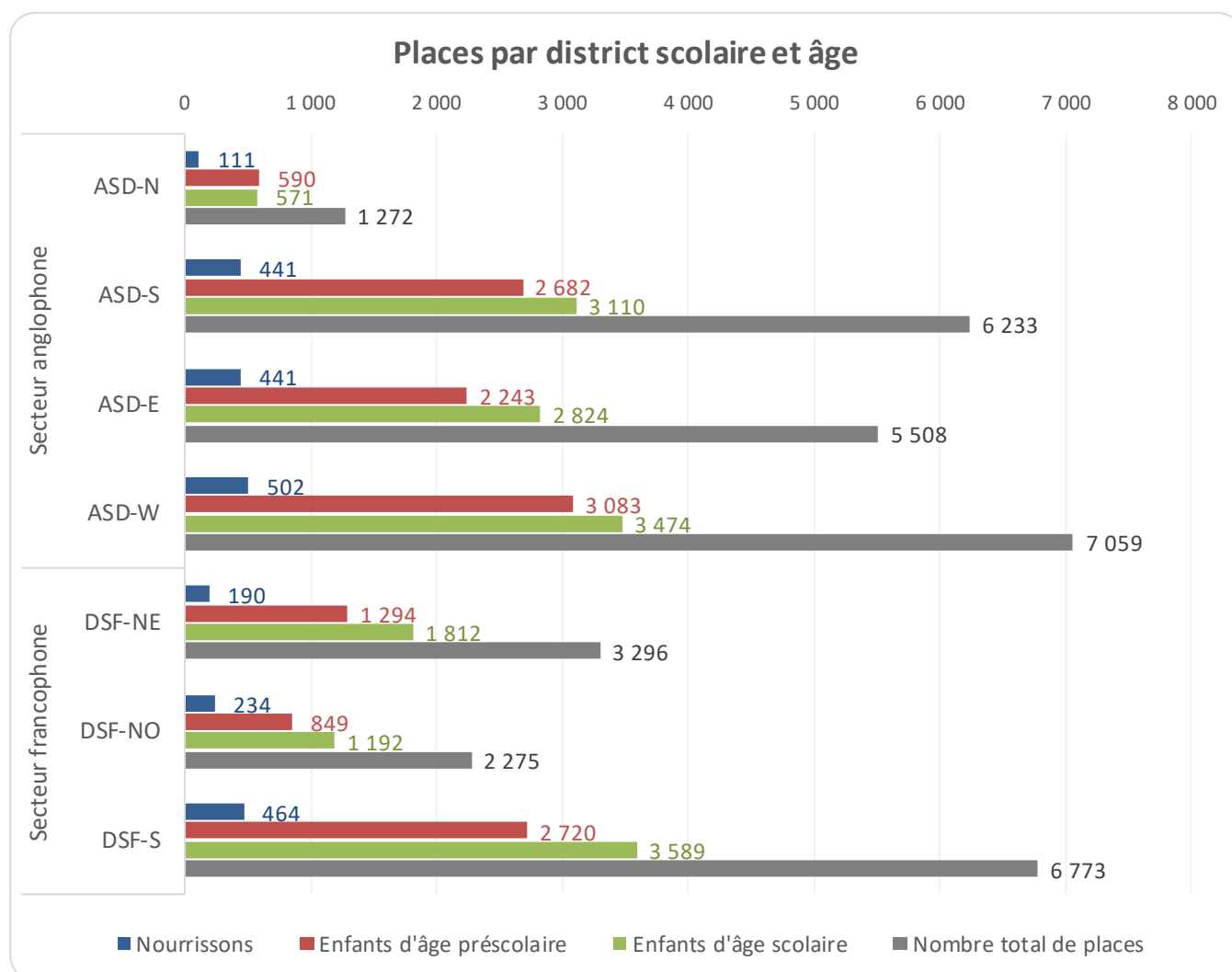
3 296	District scolaire francophone Nord-Est (DSF-NE)
2 275	District scolaire francophone Nord-Ouest (DSF-NO)
6 773	District scolaire francophone Sud (DSF-S)
1 272	Anglophone School District North (ASD-N)
6 233	Anglophone School District South (ASD-S)
5 508	Anglophone School District East (ASD-E)
7 059	Anglophone School District West (ASD-W)
32 416	Nombre de places au total



Places dans les établissements de garderie éducative par âge et par district scolaire

Nombre total estimatif de places disponibles par catégorie d'âge
(Les garderies éducatives en milieu familial sont incluses.)

Au 31 mars 2021	DSF-NE	DSF-NO	DSF-S	ASD-N	ASD-S	ASD-E	ASD-W	TOTAL
Nourrissons	190	234	464	111	441	441	502	2 383
Enfants d'âge préscolaire	1 294	849	2 720	590	2 682	2 243	3 083	13 461
Enfants d'âge scolaire	1 812	1 192	3 589	571	3 110	2 824	3 474	16 572
Nombre total de places	3 296	2 275	6 773	1 272	6 233	5 508	7 059	32 416



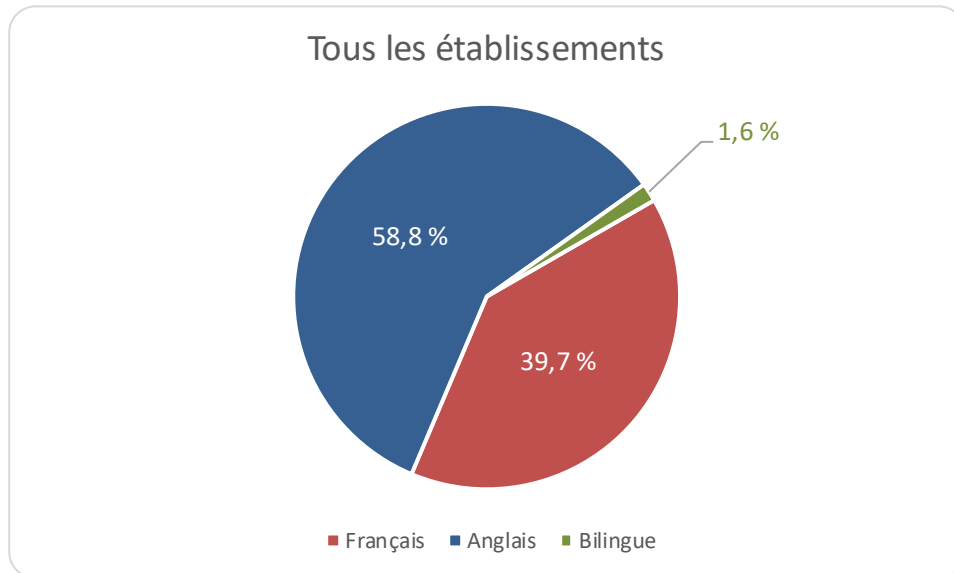
Langue de service par établissement

Tous les établissements

39,7 % Français

58,8 % Anglais

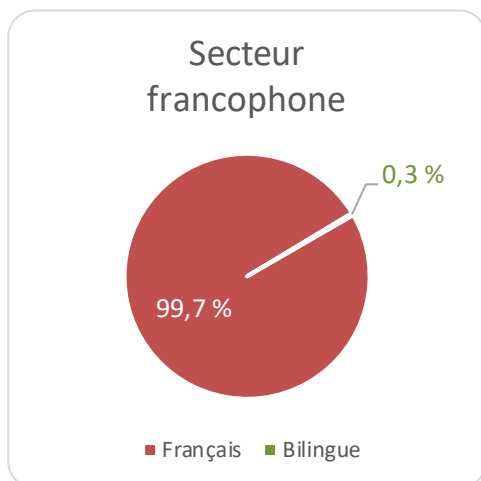
1,6 % Bilingue



Secteur francophone

99,7 % Français

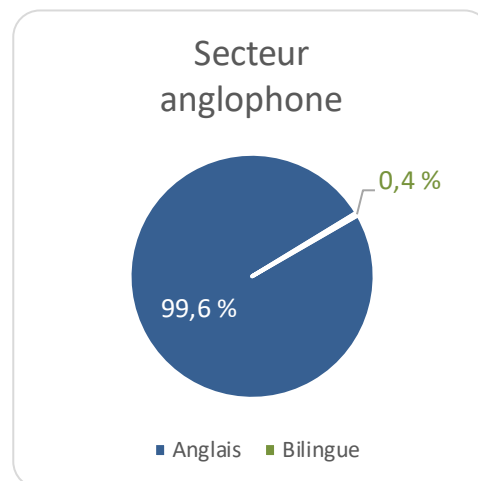
0,3 % Bilingue



Secteur anglophone

99,6 % Anglais

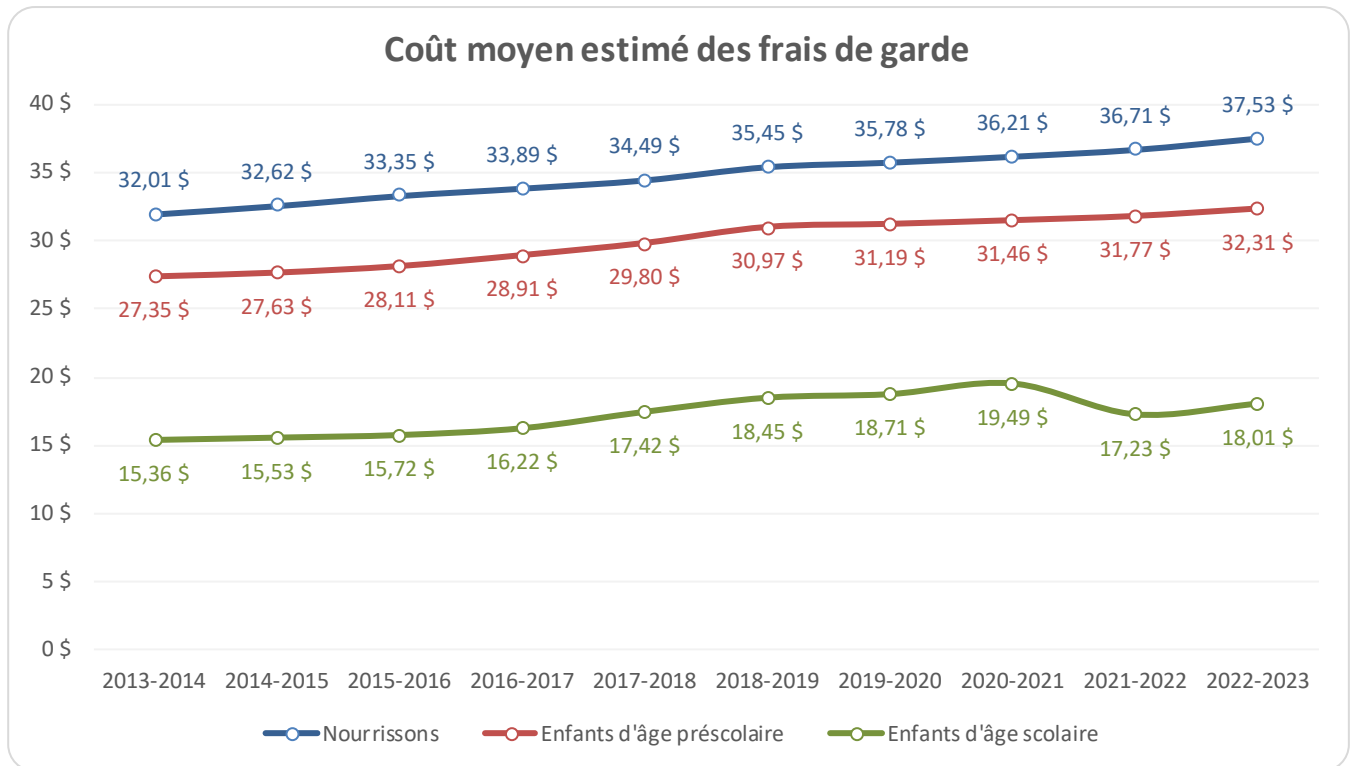
0,4 % Bilingue



Coût moyen estimé des frais de garde

Coût quotidien estimé des frais de garde à temps plein

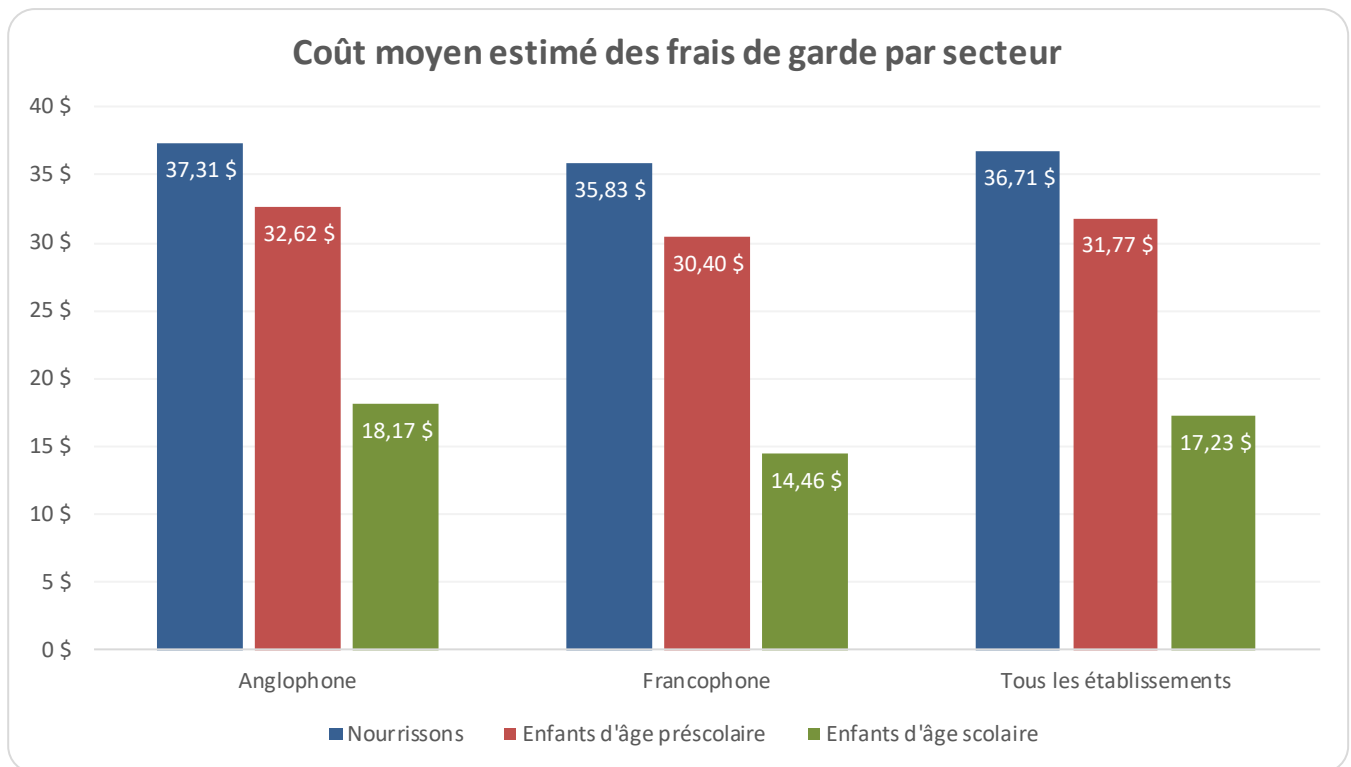
	Mars 2014 Demande de SFAQ en 2014-2015	Mars 2015 Demande de SFAQ en 2015-2016	Mars 2016 Demande de SFAQ en 2016-2017	Mars 2017 Demande de SFAQ en 2017-2018	Mars 2018 Demande de SFAQ en 2018-2019	Mars 2019 Demande de SFAQ en 2019-2020	Mars 2020 Demande de SFAQ en 2020-2021	Mars 2021 AMANDA Frais de Garde
Nourrissons	32,62 \$	33,35 \$	33,89 \$	34,49 \$	35,45 \$	35,78 \$	36,21 \$	36,71 \$
Enfants d'âge préscolaire	27,63 \$	28,11 \$	28,91 \$	29,80 \$	30,97 \$	31,19 \$	31,46 \$	31,77 \$
Enfants d'âge scolaire	15,53 \$	15,72 \$	16,22 \$	17,42 \$	18,45 \$	18,71 \$	19,49 \$	17,23 \$



Coût moyen estimé des frais de garde par secteur

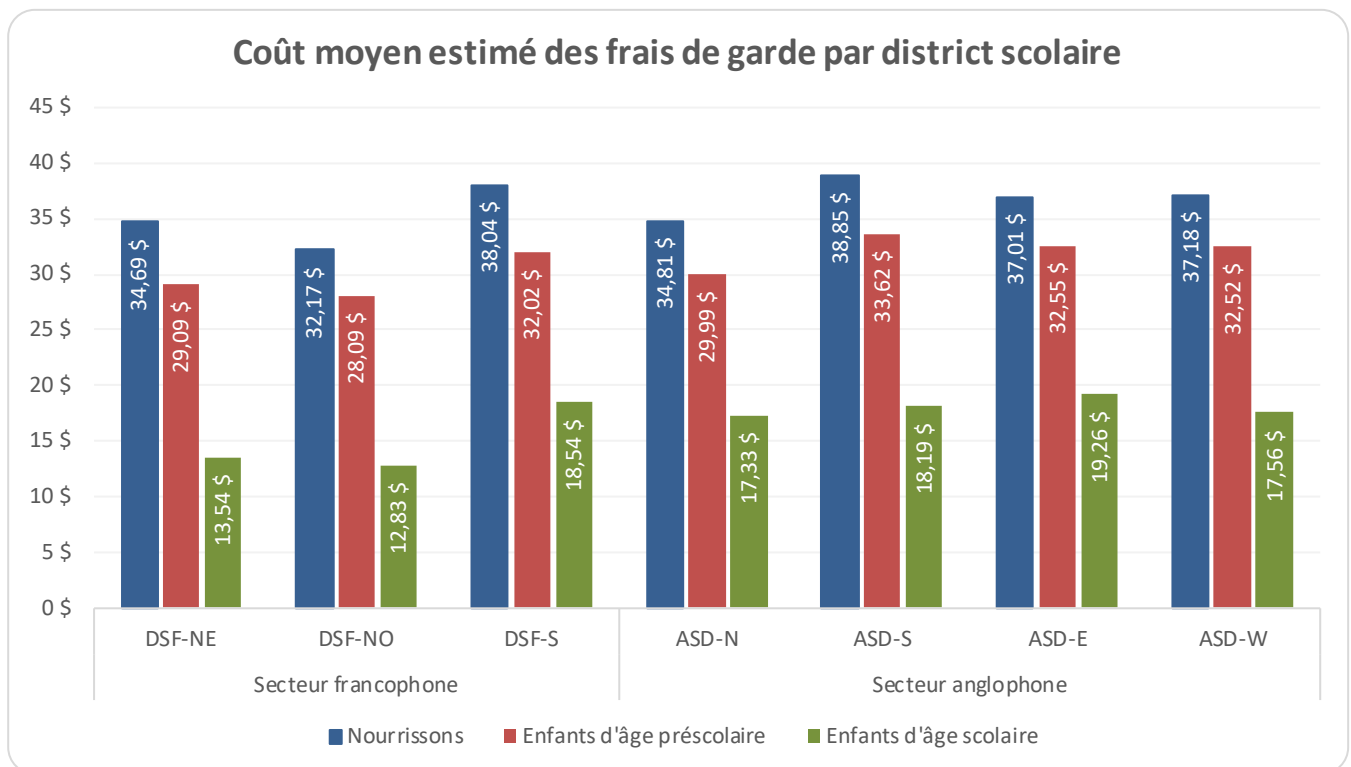
Coût quotidien estimé des frais de garde à temps plein

	Tous les établissements	Secteur francophone	Secteur Anglophone
Nourrissons	36,71 \$	35,83 \$	37,31 \$
Enfants d'âge préscolaire	31,77 \$	30,40 \$	32,62 \$
Enfants d'âge scolaire	17,23 \$	14,46 \$	18,17 \$



Coût moyen estimé des frais de garde par district scolaire

District scolaire	Nourrissons	Enfants d'âge préscolaire	Enfants d'âge scolaire
DSF-NE	34,69 \$	29,09 \$	13,54 \$
DSF-NO	32,17 \$	28,09 \$	12,83 \$
DSF-S	38,04 \$	32,02 \$	18,54 \$
ASD-N	34,81 \$	29,99 \$	17,33 \$
ASD-S	38,85 \$	33,62 \$	18,19 \$
ASD-E	37,01 \$	32,55 \$	19,26 \$
ASD-W	37,18 \$	32,52 \$	17,56 \$

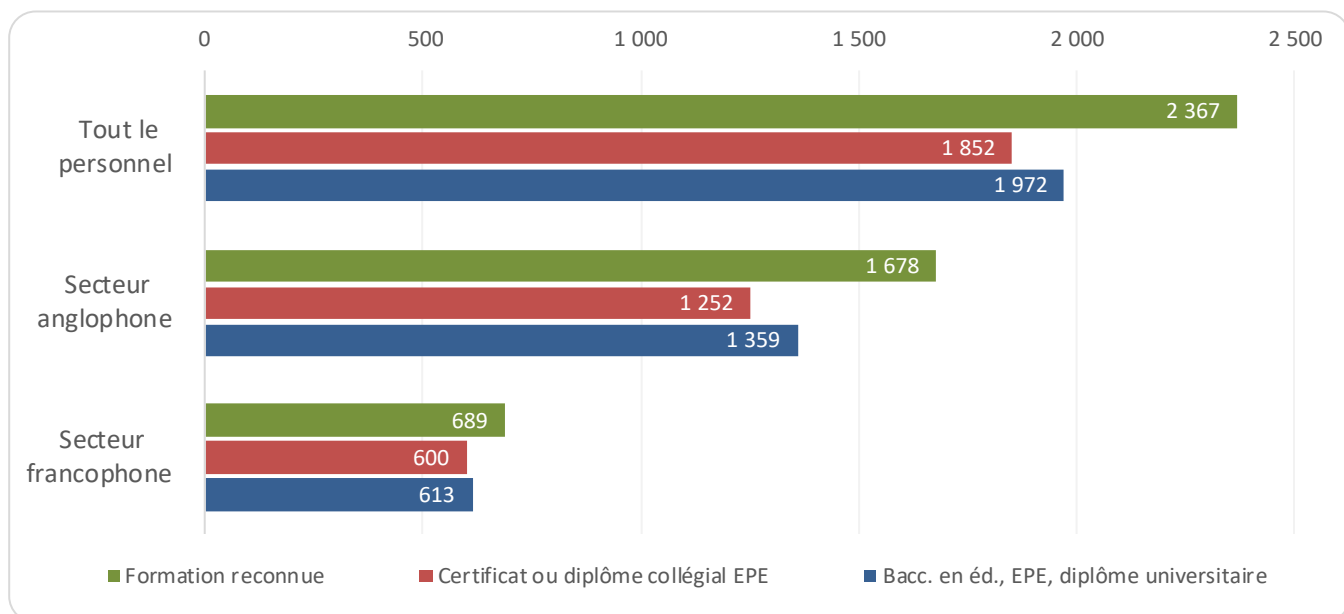


Profil de la formation en éducation de la petite enfance reconnue

Les données sur le personnel ont été saisies le 29 octobre 2021 en raison de la transition de la SFAQ au PSS-PÉG.

- Parmi les **4 708** positions d'éducatrices et d'éducateurs des établissements agréés en **2020-2021** :
 - Environ **2 367 (50,3 %)** positions ont bénéficié de la majoration salariale de **7.25\$** l'heure pour la « formation reconnue » (une formation comprenant un certificat ou diplôme reconnu en éducation de la petite enfance ou un diplôme universitaire dans n'importe quelle discipline).
 - Environ **1 972 (41,9 %)** positions étaient titulaires d'un baccalauréat en éducation, d'un certificat ou diplôme collégial reconnu en éducation de la petite enfance ou d'un diplôme universitaire dans un domaine lié au développement de l'enfant.
 - Sur ces **1 972** positions d'éducatrices et d'éducateurs, environ **1 852 (39,3 %)** détenaient un certificat ou un diplôme reconnu en éducation de la petite enfance.
- Environ **2 341 (49,7 %)** positions d'éducatrices et d'éducateurs sont considérés comme n'ayant aucune formation et reçoivent une majoration salariale de **3,15 \$** l'heure.

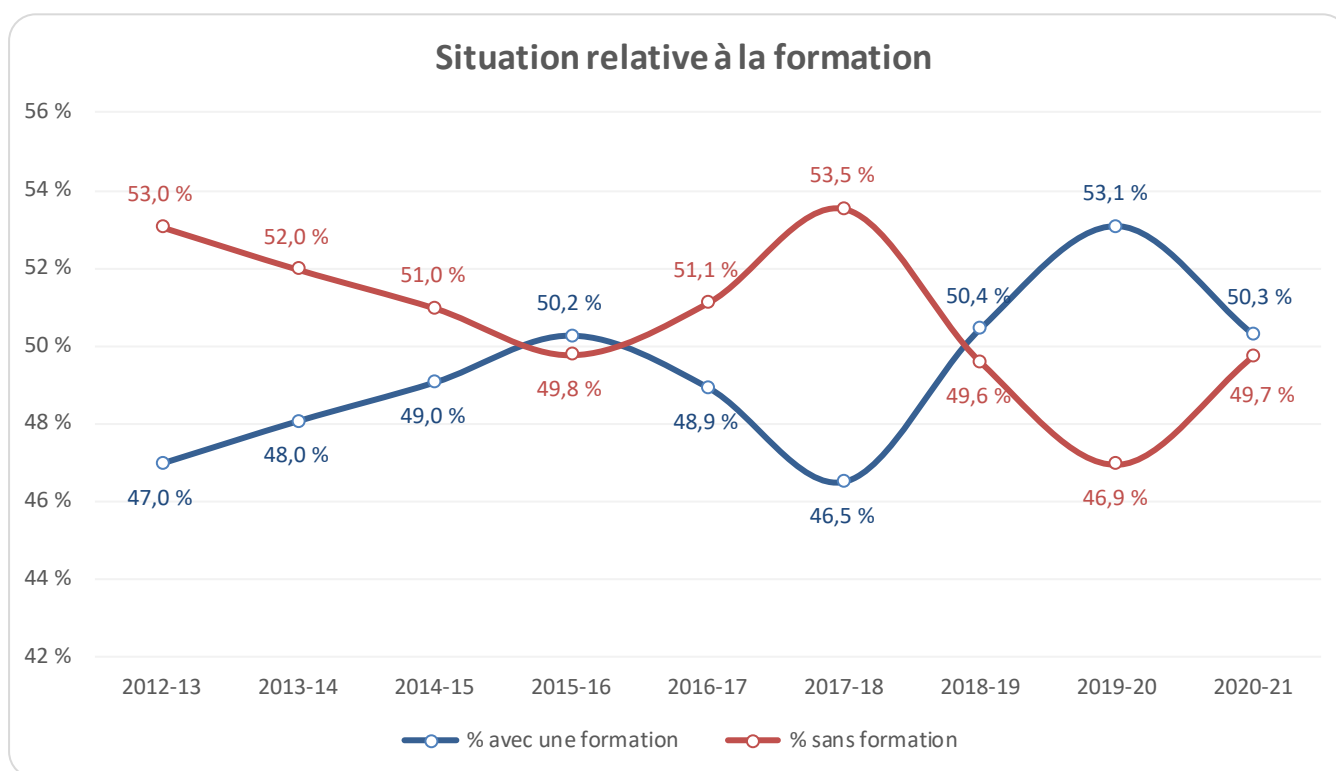
	Tout le personnel	Secteur francophone	Secteur anglophone
Baccalauréat en éducation, formation reconnue en EPE ou grade universitaire dans un domaine lié au développement de l'enfant	1 972	613	1 359
Certificat ou diplôme reconnu en EPE	1 852	600	1 252
Éducatrice/Éducateur ayant suivi une « formation reconnue » qui reçoit une majoration salariale de 7,25 \$ l'heure	2 367	689	1 678



Profil du personnel – Situation relative à la formation

	2013-14 31 mars 2014	2014-15 31 mars 2015	2015-16 31 mars 2016	2016-17 31 mars 2017	2017-18 31 mars 2018	2018-19 31 mars 2019	2019-20 31 mars 2020	2020-21 31 mars 2021*
Nombre d'éducatrices et d'éducateurs	3 611	3 864	4 072	4 519	4 837	4 807	4 543	4 708
Avec une formation	1 735 (48,0 %)	1 895 (49,0 %)	2 046 (50,2 %)	2 210 (48,9 %)	2 248 (46,5 %)	2 424 (50,4 %)	2 411 (53,1 %)	2 367 (50,3 %)
Sans formation	1 876 (52,0 %)	1 969 (51,0 %)	2 026 (49,8 %)	2 309 (51,1 %)	2 589 (53,5 %)	2 383 (49,6 %)	2 132 (46,9 %)	2 341 (49,7 %)

*Les données sur le personnel ont été saisies le 29 octobre 2021 en raison de la transition de la SFAQ au PSS-PÉG.

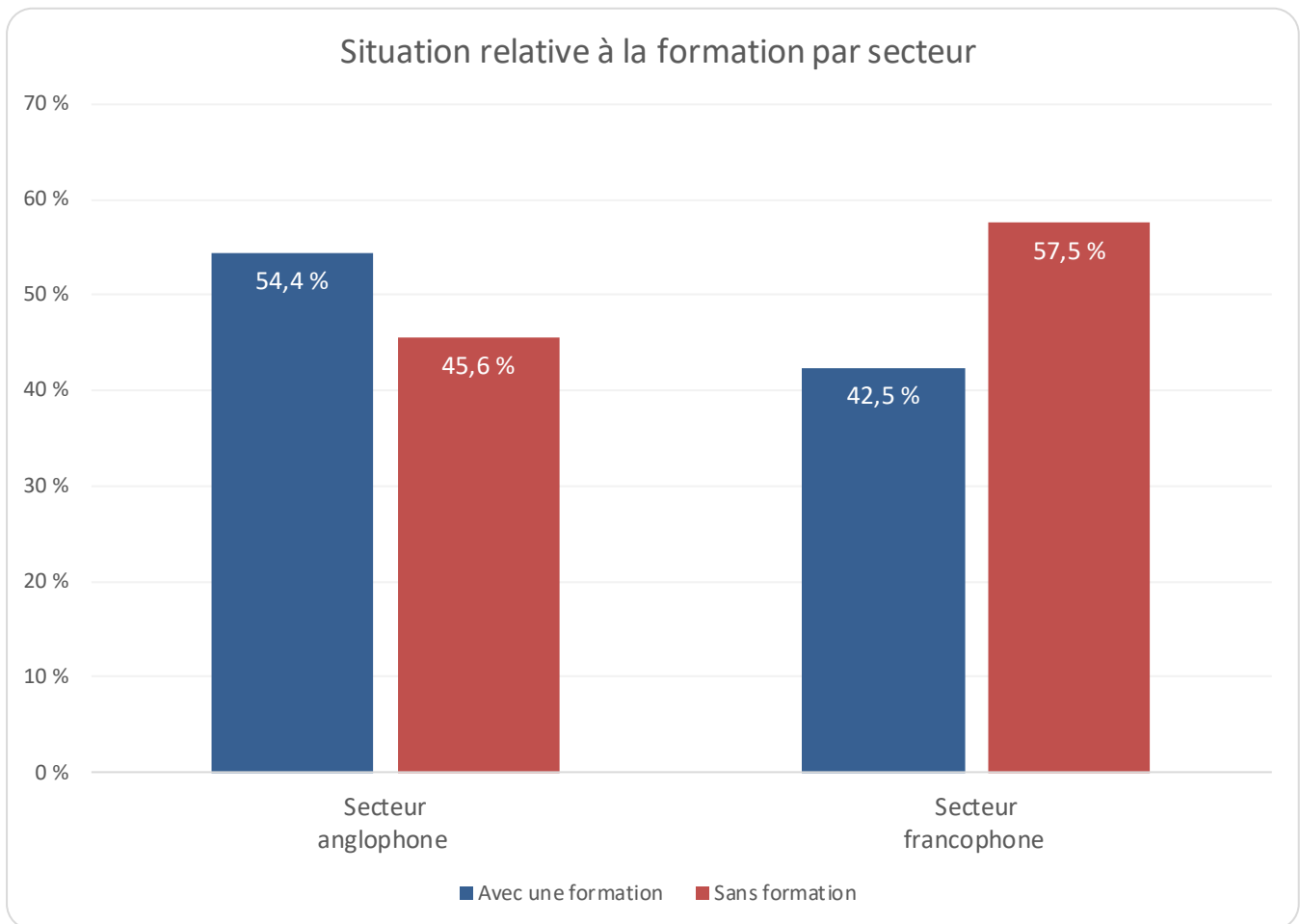


Profil du personnel

Situation relative à la formation par secteur

	Secteur francophone	Secteur anglophone
Nombre d'éducatrices et d'éducateurs	1 623	3 085
Avec une formation	689 (42,5 %)	1 678 (54,4 %)
Sans formation	934 (57,5 %)	1 407 (45,6 %)

Les données sur le personnel ont été saisies le 29 octobre 2021 en raison de la transition de la SFAQ au PSS-PÉG.

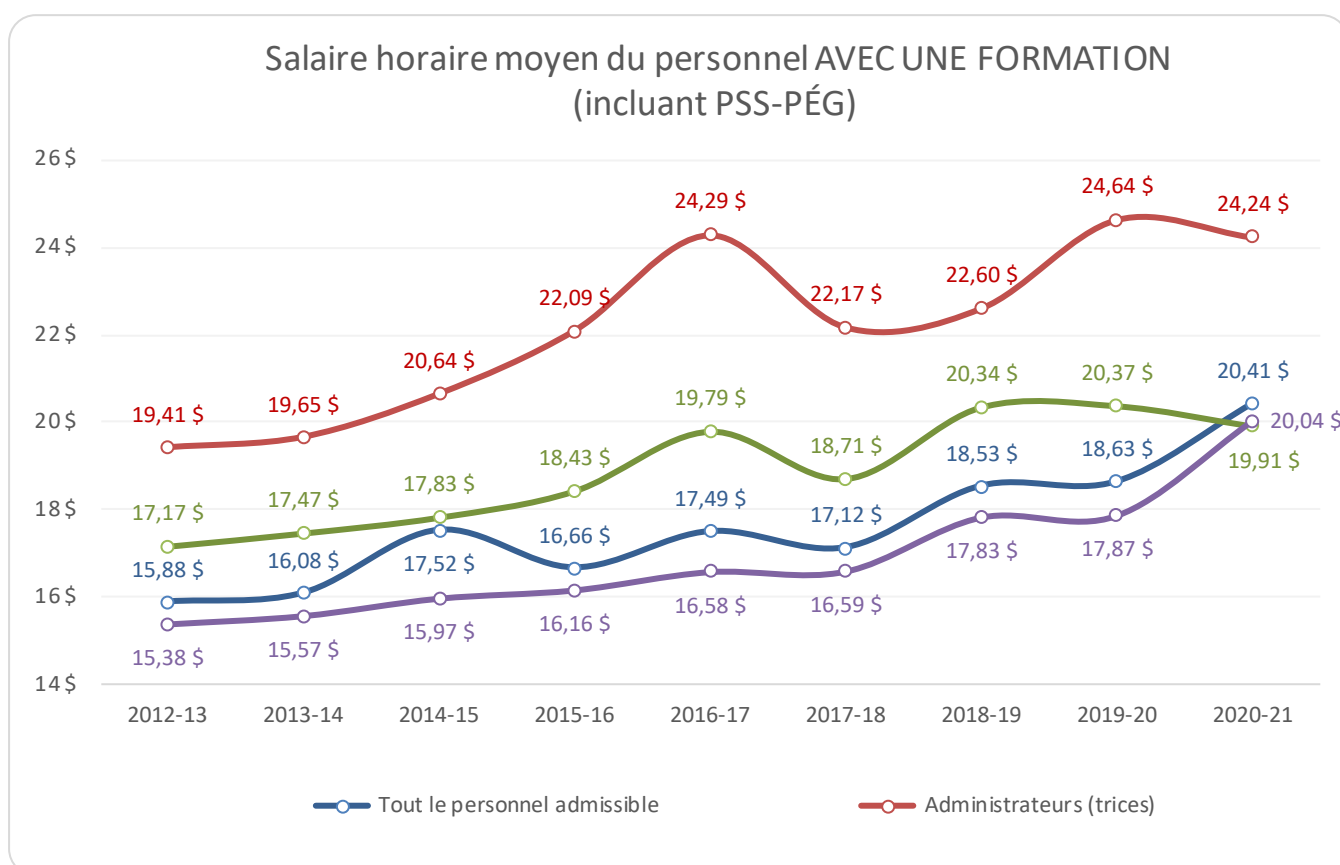


Rémunération du personnel avec une formation

Comprend les augmentations salariales du Programme de Soutien Salarial au Personnel Éducatif de Garderie (PSS-PÉG)

Salaire horaire moyen du personnel AVEC UNE FORMATION	2013-14 31 mars 2014	2014-15 31 mars 2015	2015-16 31 mars 2016	2016-17 31 mars 2017	2017-18 31 mars 2018	2018-19 31 mars 2019	2019-20 31 mars 2020	2020-21 31 mars 2021*
Tout le personnel admissible	16,08 \$	17,52 \$	16,66 \$	17,49 \$	17,12 \$	18,53 \$	18,63 \$	20,41 \$
Administrateurs (trices)	19,65 \$	20,64 \$	22,09 \$	24,29 \$	22,17 \$	22,60 \$	24,64 \$	24,24 \$
Exploitants de garderies familiales	17,47 \$	17,83 \$	18,43 \$	19,79 \$	18,71 \$	20,34 \$	20,37 \$	19,91 \$
Éducatrices (trices)	15,57 \$	15,97 \$	16,16 \$	16,58 \$	16,59 \$	17,83 \$	17,87 \$	20,04 \$

*Les salaires incluent les bénéfices PSS-PÉG et ont été saisis le 29 octobre 2021 en raison de la transition de la SFAQ au PSS-PÉG.



Historique des augmentations du salaire minimum provincial

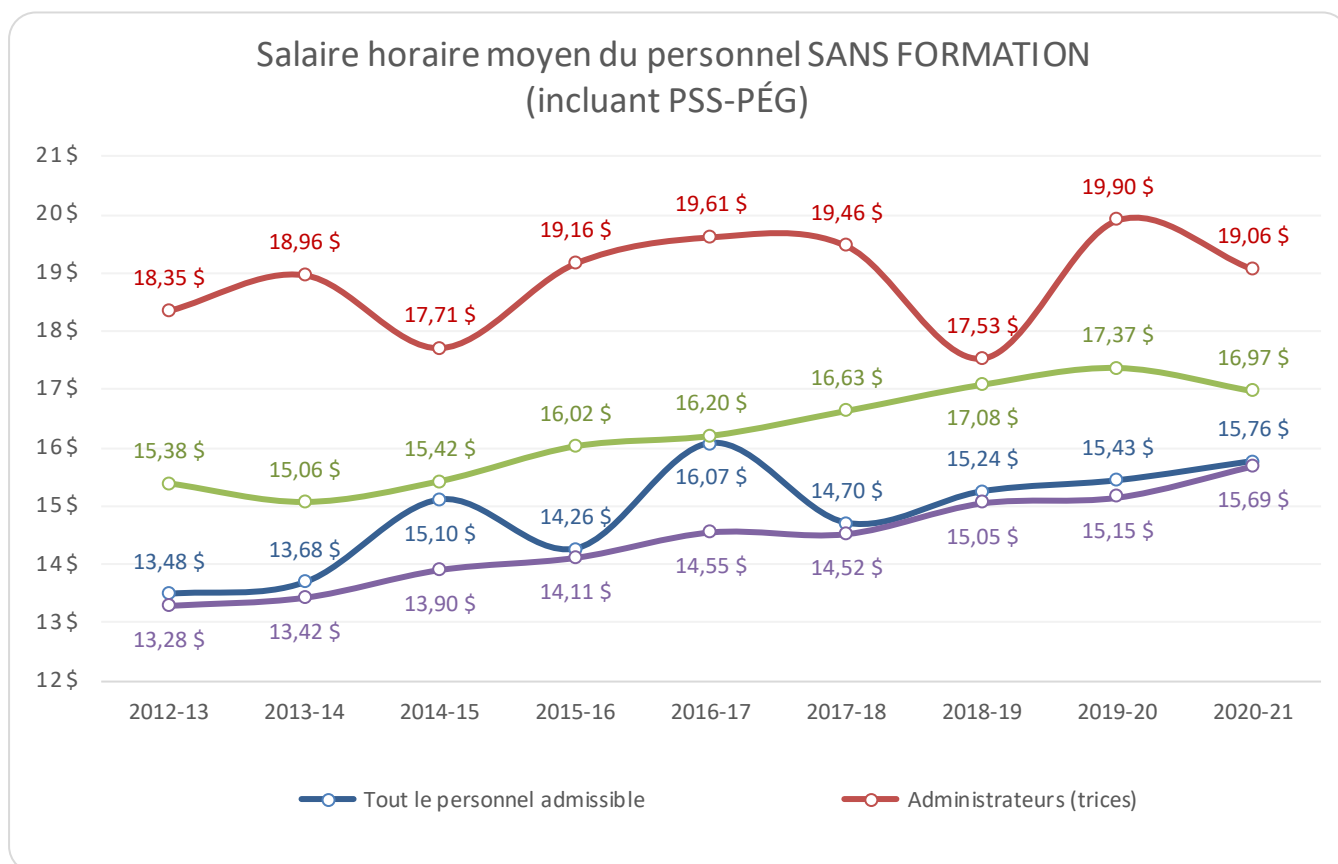
10,00 \$ l'heure le 1 ^{er} avril, 2012	11,25 \$ l'heure le 1 ^{er} avril, 2018
10,30 \$ l'heure le 31 décembre, 2014	11,50 \$ l'heure le 1 ^{er} avril, 2019
10,65 \$ l'heure le 1 ^{er} avril, 2016	11,70 \$ l'heure le 1 ^{er} avril, 2020
11,00 \$ l'heure le 1 ^{er} avril, 2017	

Rémunération du personnel sans formation

Comprend les augmentations salariales du Programme de Soutien Salarial au Personnel Éducatif de Garderie (PSS-PÉG)

Salaire horaire moyen du personnel SANS FORMATION	2013-14 31 mars 2014	2014-15 31 mars 2015	2015-16 31 mars 2016	2016-17 31 mars 2017	2017-18 31 mars 2018	2018-19 31 mars 2019	2019-20 31 mars 2020	2020-21 31 mars 2021*
Tout le personnel admissible	13,68 \$	15,10 \$	14,26 \$	16,07 \$	14,70 \$	15,24 \$	15,43 \$	15,76 \$
Administrateurs (trices)	18,96 \$	17,71 \$	19,16 \$	19,61 \$	19,46 \$	17,53 \$	19,90 \$	19,06 \$
Exploitants de garderies familiales	15,06 \$	15,42 \$	16,02 \$	16,20 \$	16,63 \$	17,08 \$	17,37 \$	16,97 \$
Éducateurs (trices)	13,42 \$	13,90 \$	14,11 \$	14,55 \$	14,52 \$	15,05 \$	15,15 \$	15,69 \$

*Les salaires incluent les bénéfices PSS-PÉG et ont été saisis le 29 octobre 2021 en raison de la transition de la SFAQ au PSS-PÉG.



Historique des augmentations du salaire minimum provincial

10,00 \$ l'heure le 1 ^{er} avril, 2012	11,25 \$ l'heure le 1 ^{er} avril, 2018
10,30 \$ l'heure le 31 décembre, 2014	11,50 \$ l'heure le 1 ^{er} avril, 2019
10,65 \$ l'heure le 1 ^{er} avril, 2016	11,70 \$ l'heure le 1 ^{er} avril, 2020
11,00 \$ l'heure le 1 ^{er} avril, 2017	

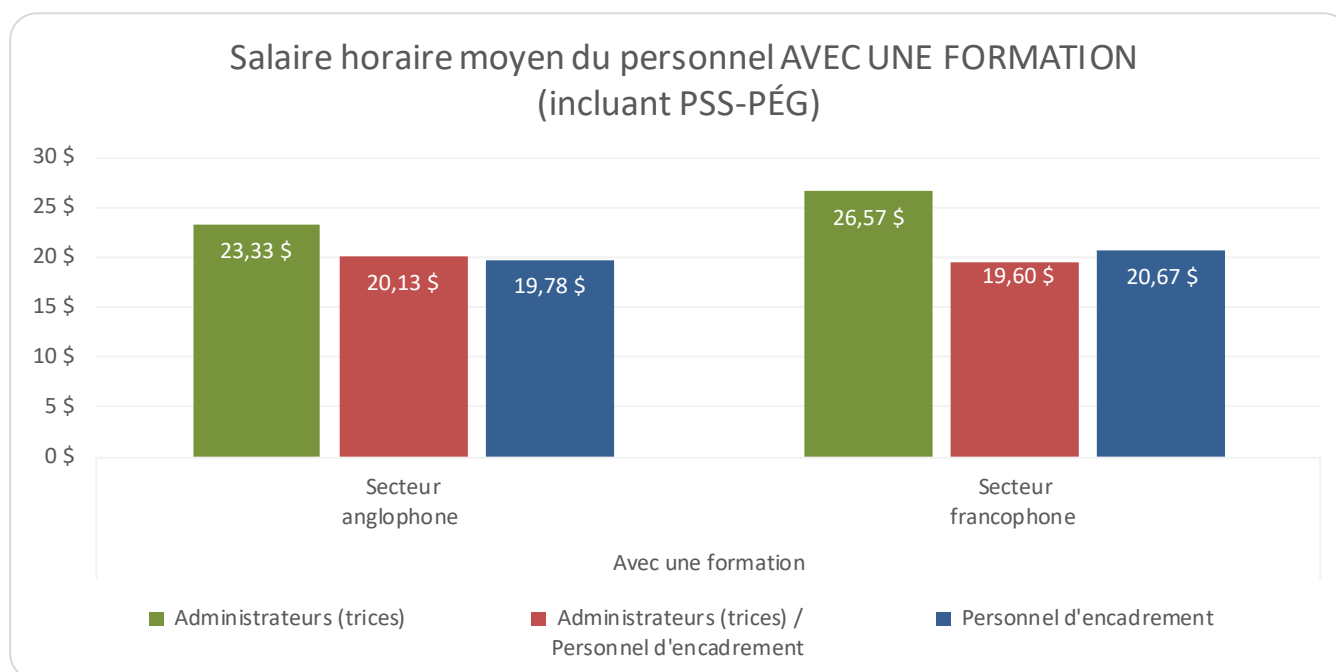
Profil des membres du personnel formé par secteur (2020-2021)

En 2020-2021 (au 31 mars 2021), environ **4 708** éducatrices et éducateurs travaillaient dans les établissements de garderie éducative agréés dans l'ensemble de la province. Ces personnes peuvent être employées par plus d'un établissement titulaire d'un permis (p/ ex., préscolaire et après la classe), ce qui pourrait donc représenter deux postes ou deux éducatrices ou éducateurs.

Les salaires horaires moyens comprennent les augmentations salariales du PSS-PÉG de 3,15 \$ l'heure pour les employés sans formation reconnue et de 7,25 \$ l'heure pour ceux ayant une formation reconnue.

Salaire horaire du personnel formé*	Ensemble du personnel	Secteur francophone	Secteur anglophone
Tout le personnel admissible	20,41 \$	21,12 \$	20,12 \$
Administrateurs (trices)	24,24 \$	26,57 \$	23,33 \$
Exploitants de garderies familiales	19,91 \$	19,60 \$	20,13 \$
Éducatrices (trices)	20,04 \$	20,67 \$	19,78 \$

*Les salaires incluent les bénéfices PSS-PÉG et ont été saisis le 29 octobre 2021 en raison de la transition de la SFAQ au PSS-PÉG.



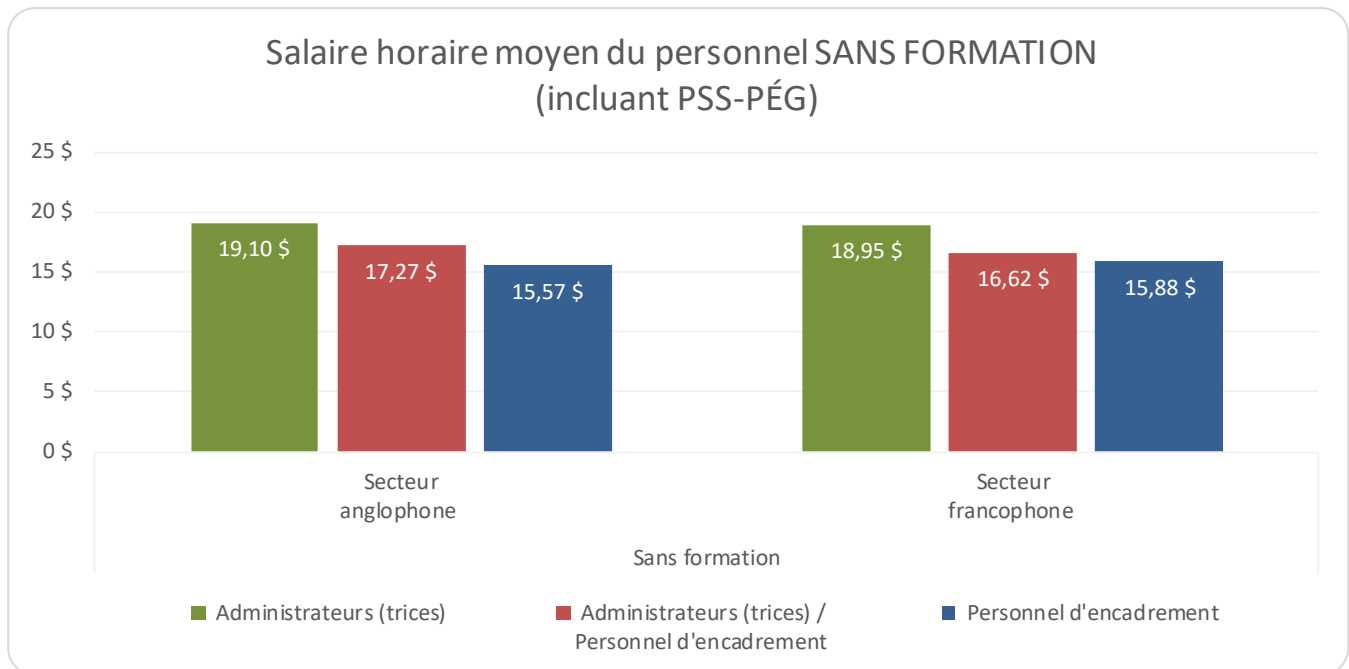
Historique des augmentations du salaire minimum provincial

10,00 \$ l'heure le 1 ^{er} avril, 2012	11,25 \$ l'heure le 1 ^{er} avril, 2018
10,30 \$ l'heure le 31 décembre, 2014	11,50 \$ l'heure le 1 ^{er} avril, 2019
10,65 \$ l'heure le 1 ^{er} avril, 2016	11,70 \$ l'heure le 1 ^{er} avril, 2020
11,00 \$ l'heure le 1 ^{er} avril, 2017	

Profil des membres du personnel sans formation par secteur (2020-2021)

Salaire horaire du personnel sans formation*	Ensemble du personnel	Secteur francophone	Secteur anglophone
Tout le personnel admissible	15,76 \$	15,92 \$	15,66 \$
Administrateurs(trices)	19,06 \$	18,95 \$	19,10 \$
Exploitants de garderies familiales	16,97 \$	16,62 \$	17,27 \$
Éducatrices (trices)	15,69 \$	15,88 \$	15,57 \$

*Les salaires incluent les bénéfices PSS-PÉG et ont été saisis le 29 octobre 2021 en raison de la transition de la SFAQ au PSS-PÉG.



Historique des augmentations du salaire minimum provincial

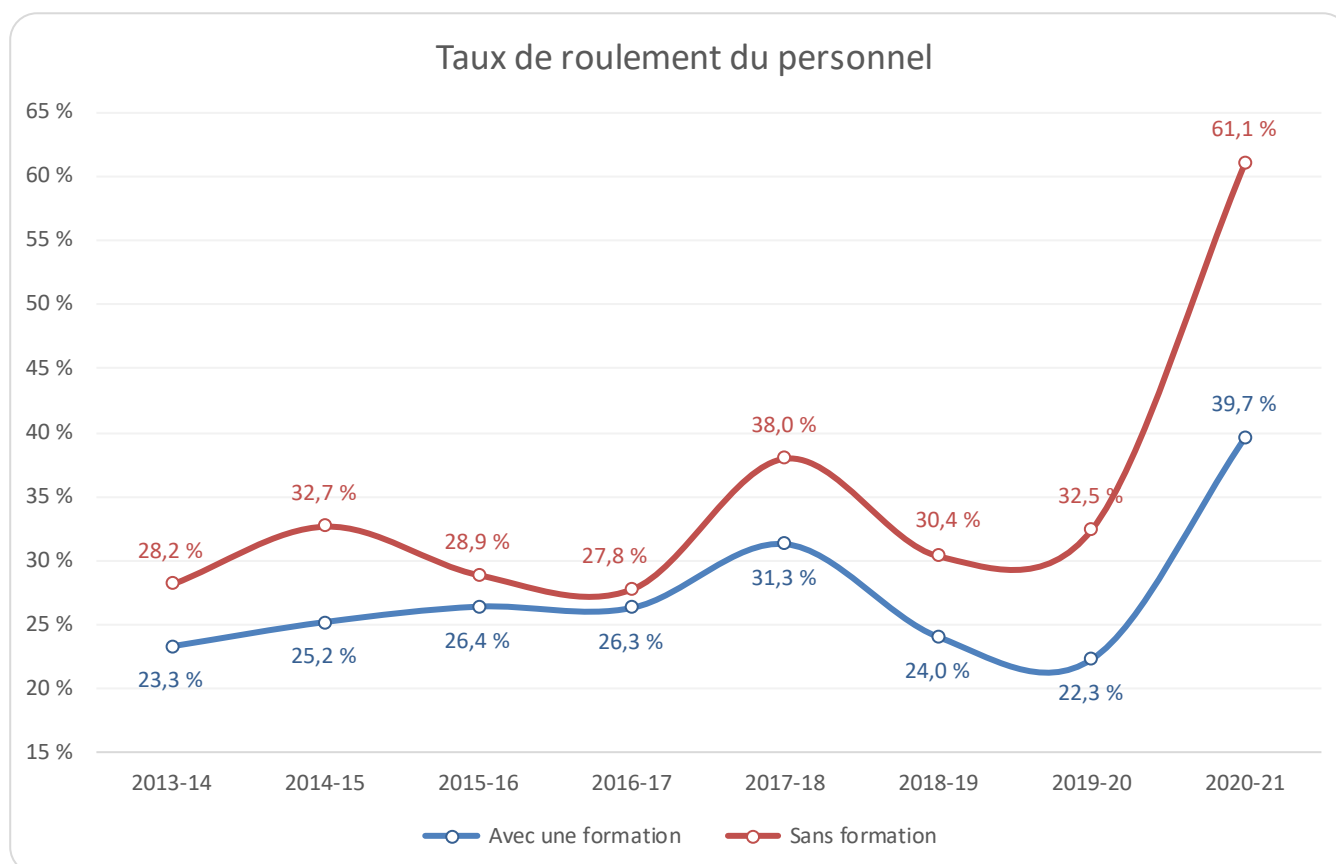
10,00 \$ l'heure le 1 ^{er} avril, 2012	11,25 \$ l'heure le 1 ^{er} avril, 2018
10,30 \$ l'heure le 31 décembre, 2014	11,50 \$ l'heure le 1 ^{er} avril, 2019
10,65 \$ l'heure le 1 ^{er} avril, 2016	11,70 \$ l'heure le 1 ^{er} avril, 2020
11,00 \$ l'heure le 1 ^{er} avril, 2017	

Taux de roulement du personnel 2013-2021

Pour l'ensemble du personnel (francophone et anglophone) excluant le personnel de relève

Année	Nombre total d'employés ayant quitté leur poste	Pourcentage	Nombre d'employés formés ayant quitté leur poste	Pourcentage	Nombre d'employés non formés ayant quitté leur poste	Pourcentage
2013-2014	1 144	25,8 %	502	23,3 %	642	28,2 %
2014-2015	1 482	29,1 %	611	25,2 %	871	32,7 %
2015-2016	1 246	27,6 %	600	26,4 %	646	28,9 %
2016-2017	1 223	27,1 %	581	26,3 %	642	27,8 %
2017-2018	1 292	34,7 %	578	31,3 %	714	38,0 %
2018-2019	1 381	27,4 %	569	24,0 %	812	30,4 %
2019-2020	1 520	27,8 %	559	22,3 %	961	32,5 %
2020-2021*	2 160	50,1 %	880	39,7 %	1 280	61,1 %

* Le personnel ayant quitté leur poste dans les établissements fermés en raison de la COVID-19 tout au long de l'année fiscale 2020-2021 est reflété dans cette statistique.



PROGRAMME D'ASSISTANCE AUX SERVICES DE GARDERIE

Le Programme d'assistance aux services de garderie vise à aider les familles néo-brunswickoises à obtenir les meilleurs services de garde possible pour leurs enfants. Il offre une aide financière aux parents ou aux tuteurs afin que leurs enfants aient accès à un établissement de garderie éducative agréé. Si les parents ou les tuteurs n'ont pas accès à un tel service parce qu'ils travaillent le soir, la nuit ou la fin de semaine ou parce qu'il n'y a pas d'établissement de garderie éducative agréé dans leur voisinage, ils peuvent se prévaloir du Service alternatif de garde d'enfants pour obtenir des services de garde privés.

Tarifs quotidiens maximaux

Au mois d'octobre 2014

Temps Plein

- Nourrisson - **28,50 \$ par jour**
- Préscolaire - **24,25 \$ par jour**
- Âge scolaire - **24,25 \$ par jour**

Temps Partiel

- Nourrisson - **14,50 \$ par jour**
- Préscolaire - **12,75 \$ par jour**
- Âge scolaire - **12,75 \$ par jour**

Degré d'utilisation

- En 2020-2021, **3 418 enfants** fréquentant des établissements de garderie éducative agréés ont bénéficié du Programme d'assistance aux services de garderie.

INDICATEURS DE RENDEMENT PAR LA DÉLIVRANCE DE PERMIS ET DE LA SURVEILLANCE

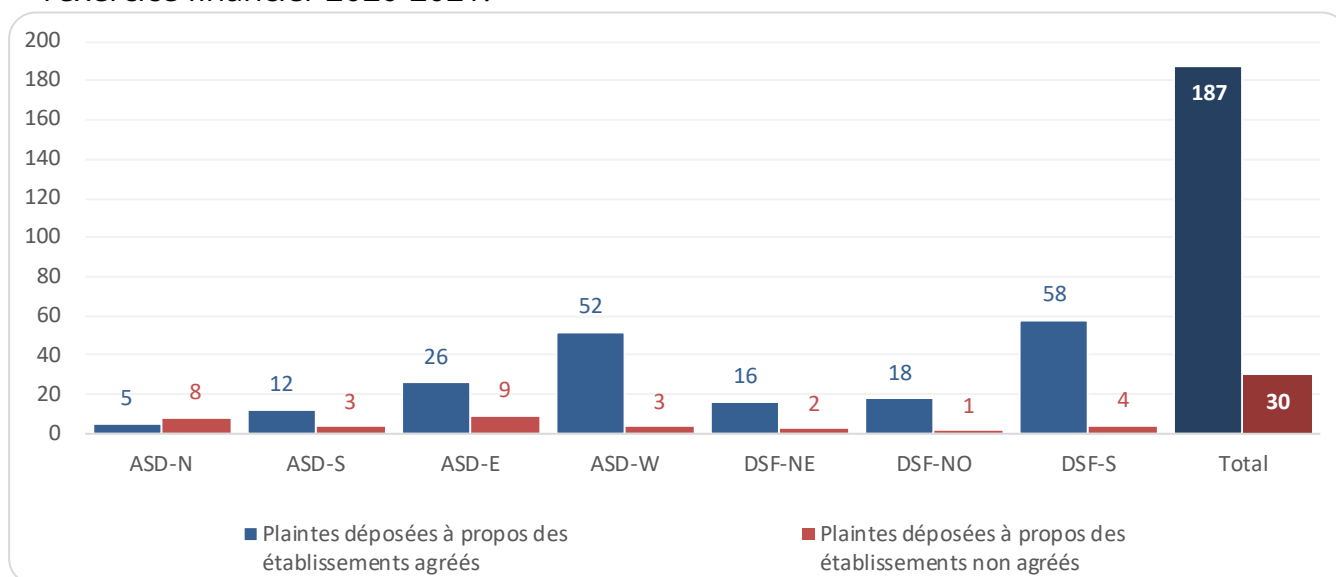
Au Nouveau-Brunswick, un établissement de garderie éducative ne peut être exploité sans être agréé. Le certificat d'agrément est délivré pour une période de douze mois.

Le personnel affecté aux services de garderie éducatifs inspecte et surveille les établissements, enquête sur les plaintes et fournit un soutien aux exploitants des établissements ainsi qu'aux éducateurs. Le processus d'agrément et de renouvellement permet d'assurer le respect des normes minimales en matière de santé, de sécurité et de bien-être des jeunes enfants en situation de garde non parentale.

Un agrément valide est un indicateur que l'établissement de garderie éducative a été inspecté et est conforme à la *Loi sur les services à la petite enfance* et au *Règlement 2018-11 sur les permis* avant son expiration.

Établissements de garderie éducative agréés et non agréés, par district scolaire, en 2020-2021

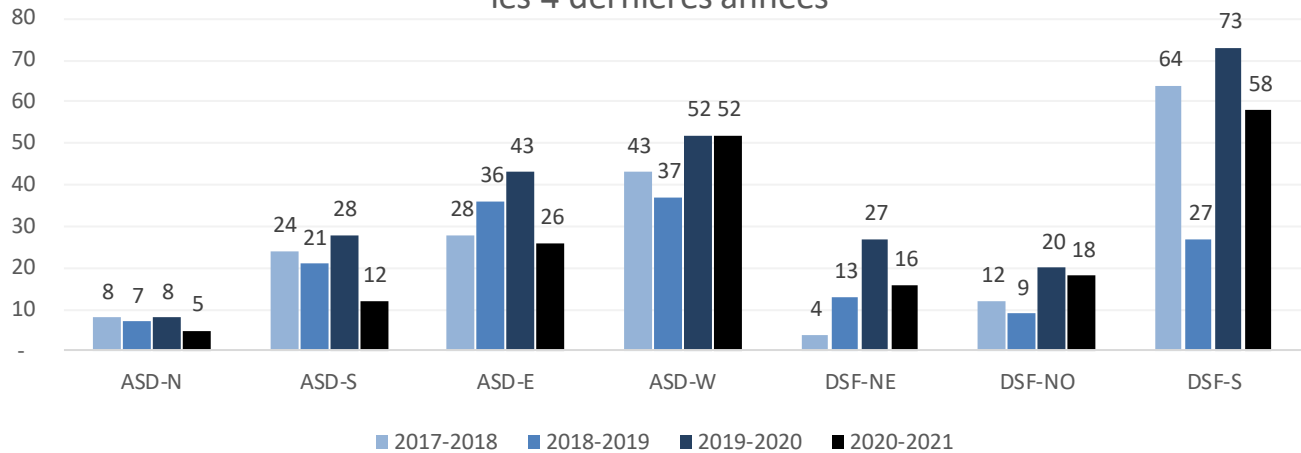
Le tableau suivant illustre le nombre de plaintes déposées par district durant l'exercice financier 2020-2021.



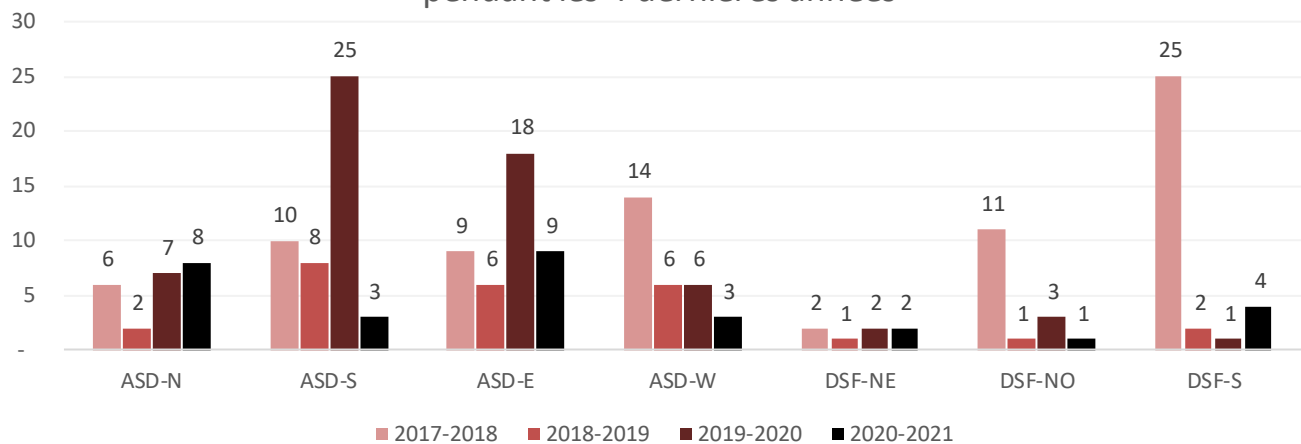
**Ce tableau est fondé sur la répartition de la liste des cas par district scolaire plutôt que sur l'emplacement géographique des établissements.

Les tableaux suivants illustrent le nombre de plaintes déposées par district pendant les trois derniers exercices financiers pour les établissements AGRÉÉS et NON AGRÉÉS.

Plaintes déposées à propos des **ÉTABLISSEMENTS AGRÉÉS** pendant les 4 dernières années



Plaintes déposées à propos des **ÉTABLISSEMENTS NON AGRÉÉS** pendant les 4 dernières années



DÉFINITIONS

Un/Une **administrateur/administratrice** signifie toute personne nommée par un exploitant pour travailler à un établissement de garderie et y superviser les activités quotidiennes. Un/Une administrateur/administratrice peut être le/la propriétaire et avoir le titre d'exploitant/exploitante, de directeur/directrice ou de gestionnaire.

Un/Une **administrateur(trice)/éducateur(trice)** signifie une personne qui administre un établissement et exerce également les fonctions d'un/d'une éducateur/éducatrice. Un/Une exploitant/exploitante de garderie éducative en milieu familial serait considéré comme un administrateur(trice) /éducateur(trice) .

Un/une **éducateur/éducatrice** est un/une exploitant/exploitante ou un membre du personnel à temps plein ou à temps partiel de la garderie éducative qui a au moins 16 ans et qui travaille directement avec l'enfant. Il s'agit d'un poste permanent.

Un/une **employé/employée** désigne une personne qui effectue un travail pour un employeur ou lui offre des services en échange d'un salaire.

Un **enfant d'âge préscolaire** est un enfant âgé de 2 ans et plus qui ne fréquente pas encore l'école.

Un **enfant d'âge scolaire** est un enfant qui fréquente l'école.

Un **établissement** est une garderie éducative à laquelle des services sont fournis.

Un **établissement agréé** est un établissement dont l'exploitant est titulaire d'un permis ou d'un permis conditionnel.

Un **exercice financier** fait référence à la période de comptabilisation financière de 12 mois utilisée par une entreprise du 1^{er} avril au 31 mars.

Une **formation reconnue en éducation de la petite enfance** désigne l'achèvement d'une formation en éducation de la petite enfance dans le contexte d'un programme ou auprès d'un établissement d'enseignement, et qui est reconnu par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.

Une **garderie éducative à temps partiel** est un établissement agréé dans lequel sont fournis des services à l'un ou l'autre des groupes suivants : (a) au groupe d'enfants aux termes de l'alinéa 7(3)a) durant au plus quatre heures consécutives par jour ou pendant moins de trois jours par semaine; (b) au groupe d'enfants prévu à l'alinéa 7(3)b).

Une **garderie éducative à temps plein** est un établissement agréé dans lequel sont fournis des services de garde durant plus de quatre heures consécutives par jour et pendant au moins trois jours par semaine à un groupe d'enfants, aux termes du paragraphe 7(2) du *Règlement sur les permis*.

Une **garderie éducative en milieu familial** est un établissement agréé dans lequel sont fournis des services de garde dans un milieu familial durant plus de quatre heures consécutives par jour et pendant trois ou plus par semaine à un groupe d'enfants, aux termes du paragraphe 7(4) du *Règlement sur les permis*.

Un **membre du personnel d'encadrement** désigne : a) un exploitant ou b) une personne employée dans un établissement de garderie et qui consacre 75 % ou plus de son temps dans une garderie à offrir directement des services de garderie à des enfants. Il s'agit d'un poste permanent.

Un **membre du personnel de relève** est une personne qui est en disponibilité, qui est embauchée à titre occasionnel ou qui travaille des heures irrégulières pour remplacer un membre du personnel d'encadrement permanent travaillant à temps plein ou à temps partiel qui est incapable de travailler pour quelque raison que ce soit.

Un **nourrisson** est un enfant âgé de moins de 2 ans.

Une **rémunération** désigne l'argent versé à un employé pour un travail exécuté, habituellement à un taux horaire, à un taux quotidien ou à la pièce.

Les **services** sont liés aux soins, à la surveillance ou au développement d'un enfant que fournit une personne qui n'est ni son parent ni son tuteur.